

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2011331	Date d'inspection Le 02 décembre 2021	
Nom de l'établissement La p'tite garderie d'en haut		Numéro de téléphone (506) 743-6038	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	02 déc. 2021	02 déc. 2021
<p>Commentaires : Des gallons de peintures étaient dans une armoire non-verrouillé. La mentore en assurance de la qualité (MAQ) a demandé à la responsable de déplacer si possible les gallons de peintures durant la visite afin de les mettre dans un endroit verrouillé. La responsable a demandé des explications. La mentore en assurance de la qualité a donné d'autres explications supplémentaires des raisons pour lesquelles les produits toxiques comme des gallons de peintures doivent être hors de la portée des enfants. La responsable a demandé une preuve. La MAQ a démontré sur les gallons l'endroit qui était écrit à cet effet.</p> <p>La lacune est maintenant conforme.</p>			

<p>Commentaires généraux</p> <p>La responsable et la mentore en assurance de la qualité ont discuté des planifications par rapport à cette article de la loi. La mentore en assurance de la qualité a donné des explications supplémentaires à ce sujet. La mentore en assurance de la qualité a discuté avec la responsable du site web au sujet des dates d'expirations des sièges d'auto.</p> <p>En attente de recevoir le rapport du prévôt des incendies (est expiré).</p>

original signé par
Mireille Comeau

02 décembre 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date